Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260602-D2026_58-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 JUIN 2026

Délibération 2026_58

L'an deux mil vingt-six , le deux juin à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le vingt-huit mai , s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël , Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusés et représentés : Monsieur LORIC Roland donne pouvoir à Christian SIBERT, Madame GAUTHER Lucie donne pouvoir à Alicia LE GUILLOUX.
Excusés : Monsieur DAUMER David, Madame PEDRONO Vanessa.

Secrétaire : Madame HUGUET LEPERF Anaïs
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 2 /Nombre de conseillers votants : 21

DESIGNATION REPRESENTANT CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n° DC.2026.059 en date du 30 avril 2026 du Conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté portant composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la CLECT pour la mandature à venir,

Considérant que par la délibération n° DC.2026.059 en date du 30 avril 2026, le Conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune,

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres.

Considérant que lors de la séance du conseil municipal du 7 avril 2026, le conseil municipal s'était déjà prononcé en faveur de Monsieur Pierre GUEGAN pour être nommé représentant de la commune au sein de la CLECT.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Pierre GUEGAN, représentant pour la commune de PLUMELIN, au sein de la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour,

- Désigne Monsieur Pierre GUEGAN, représentant au sein de la CLECT ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes disposition et à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

